



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le mardi 7 avril 2015 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ** et **ANIE PERRAULT**.

Était absent le conseiller **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JEAN LANGEVIN**, directeur général et <sup>e</sup> **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2015-04-147 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2015

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2015-04-148 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2015

#### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

N.M. 3.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mars 2015

2015-04-149 3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 mars 2015

#### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

2015-04-150 4.1 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)

2015-04-151 4.2 Participation au 24<sup>e</sup> brunch-bénéfice annuel au profit d'Oasis Santé Mentale Granby et région

2015-04-152 4.3 Confirmation de monsieur Jean Langevin au poste de directeur général

2015-04-153 4.4 Appui à l'élection au Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

#### **5. RÈGLEMENTS**

- A.M. 5.1 Avis de motion du règlement numéro 559-04-2015 modifiant le règlement numéro 559-87 relatif au rejet des eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Bromont
- A.M. 5.2 Avis de motion du règlement numéro 1021-2015 remplaçant le règlement numéro 785-95 sur les ponceaux et les fossés d'égouttement
- 2015-04-154 5.3 Adoption du second projet de règlement numéro 876-81-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone
- 2015-04-155 5.4 Adoption du règlement numéro 972-02-2015 modifiant le règlement sur le comité de circulation de la Ville de Bromont
- 2015-04-156 5.5 Adoption d'une résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 1019-2015
- 6. AFFAIRES COURANTES**
- 6.1 **FINANCES ET TRÉSORERIE**
- 2015-04-157 6.1.1 Appropriation d'un montant à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement d'activités de fonctionnement 2014 reporté à l'exercice financier 2015
- 6.2 **TRAVAUX PUBLICS**
- 6.3 **SERVICES TECHNIQUES**
- 2015-04-158 6.3.1 Cession des lots 3 346 598, 4 104 657, 4 427 931, 4 427 932, 4 427 943, 4 427 945 et 4 427 947, Cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 809 268, 4 999 492, 4 999 510 ET 5 002 027, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, «Carré des Pins»
- 2015-04-159 6.3.2 Établissement d'une servitude d'égout pluvial affectant une partie des lots 4 999 499 et 4 999 500, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, rue des cyclistes
- 2015-04-160 6.3.3 Établissement d'une servitude de passage affectant une partie du lot 2 593 397, Cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Saxby sud
- 2015-04-161 6.3.4 Adjudication d'un contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée sur diverses rues
- 2015-04-162 6.3.5 Adjudication d'un contrat pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues de Québec, d'Amos, de Boucherville et de Sorel
- 6.4 **LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME**
- 2015-04-163 6.4.1 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- 2015-04-164 6.4.2 Autorisation de participation d'un membre du Comité consultatif famille de Bromont au Colloque Carrefour action municipale et famille

- 2015-04-165 6.4.3 Demande de subvention Club horticole de Bromont 2015
- 2015-04-166 6.4.4 Demande de dérogation au règlement des nuisances pour la tenue d'une démonstration et d'essais de vélos dans le stationnement et les sentiers du réseau du Mont Oak
- 2015-04-167 6.4.5 Contribution financière à la programmation 2015 du théâtre Juste pour Rire Bromont
- 2015-04-168 6.4.6 Approbation d'une entente relative à la construction et l'utilisation du skatepark municipal sur le terrain du Centre National de Cyclisme de Bromont
- 2015-04-169 6.4.7 Soutien à Action Conservation Bassin Versant du Lac Bromont dans le cadre de la Fête du lac 2015
- 2015-04-170 6.4.8 Contribution et soutien au Tour du Lac Brome 2015
- 2015-04-171 6.4.9 Adoption d'un protocole d'entente entre le service des loisirs et le club de pickleball de Bromont
- 2015-04-172 6.4.10 Adoption d'une politique d'accompagnement pour besoins particuliers dans le cadre du programme de camps de jour
- 2015-04-173 6.4.11 Adoption d'une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisir
- 6.5 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2015-04-174 6.5.1 Adhésion au schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC Brome-Missisquoi et adoption du plan local de mise en œuvre
- 6.6 **GREFFE**
- 2015-04-175 6.6.1 Exemptions de souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
- 2015-04-176 6.6.2 Adjudication du contrat de location de terres agricoles sur le chemin Racine
- 2015-04-177 6.6.3 Consentement à l'application du RCI numéro 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion
- 6.7 **URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 2015-04-178 6.7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mars 2015
- 2015-04-179 6.7.2 Premier projet de résolution numéro PP-10 autorisant la construction de 3 résidences multifamiliales de 10 logements sur les lots 3 701 575, 3 701 576 et 3 701 577, rue du Charpentier, en vertu du règlement sur les PPCMOI
- 2015-04-180 6.7.3 Demande relative à l'implantation et à l'intégration d'une enseigne détachée d'un bâtiment situé au 605, rue Shefford
- 2015-04-181 6.7.4 Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement d'un bâtiment résidentiel situé au 812, rue Shefford

- 2015-04-182 6.7.5 Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une main-courante au 851-853, rue Shefford
- 2015-04-183 6.7.6 Demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale d'une marquise située au 130, boul. du Carrefour
- 2015-04-184 6.7.7 Demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet Parc sur rivière, rue de l'Hôtel-de-ville
- 2015-04-185 6.7.8 Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une pergola et d'un agrandissement d'un bâtiment situé au 633, rue Shefford
- 2015-04-186 6.7.9 Modification d'une demande de PIIA déjà approuvé visant la construction d'une enseigne sur muret au 395, chemin de Gaspé
- 2015-04-187 6.7.10 Autorisation de la tenue d'un évènement spécial de vente de garage au Parc scientifique Bromont

6.8 **DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2015-04-188 6.8.1 Prolongation d'un bail de location au 35, rue du Pacifique Est
- 2015-04-189 6.8.2 Évaluation 2014 des employés cadres municipaux

6.9 **RESSOURCES HUMAINES**

- N.M. 6.9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires, occasionnels ou pompiers
- 2015-04-190 6.9.2 Non-renouvellement de contrat de la directrice adjointe du service des travaux publics
- 2015-04-191 6.9.3 Fin d'emploi du chef préventionniste au service de sécurité incendie
- 2015-04-192 6.9.4 Permanence de monsieur Marc Béland au poste de directeur adjoint du service de l'urbanisme
- 2015-04-193 6.9.5 Embauche au poste de coordonnatrice activités et événements
- 2015-04-194 6.9.6 Embauche au poste de technicien en loisir

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 7.1 Demande du Centre National de Cyclisme de Bromont
- N.M. 7.2 Rapport annuel 2014 du CLD de Brome-Missisquoi
- N.M. 7.3 États financiers de Transport Adapté pour Nous inc, au 31 décembre 2014
- N.M. 7.4 Lettre de remerciements et félicitations à la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

- 2015-04-195 8.1 Nomination de nouvelles rues dans le projet de développement Faubourg 1792

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2015-04-196 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2015-04-147**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-EVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2015 avec modifications par l'ajout en affaires nouvelles du sujet suivant :

8.1 Nomination de nouvelles rues dans le projet de développement Faubourg 1792

**ADOPTÉE**

**2015-04-148**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2015**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2015, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2015-04-149**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER  
AU 31 MARS 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mars 2015, au montant de **2 186 024,00 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	<b>452 893,55 \$</b>
	<b>2015)</b>
	<b>116 988,09</b>
	<b>\$(2014)</b>
Caisse déboursés :	<b>724 572,42 \$</b>
	<b>494 583,74 \$</b>
Paies versées le:	
- 5 mars 2015	<b>199 076,84 \$</b>
- 19 mars 2015	<b>197 909,36 \$</b>

Faits saillants :

Chèque no.

M2321	Paiement de 105 684,50 \$ à Valeurs Mobilières pour échéance de dette.
M2324	Paiement de 41 022,51 \$ à Hydro-Québec pour électricité.
16661	Paiement de 75 000 \$ à Société d'agriculture du comté de Shefford pour les événements du parc équestre.
16674	Paiement de 69 104,75 \$ à I.B.M. Canada Ltd pour remboursement de taxes municipales.
16696	Paiement de 198 767,99 \$ à COJEM pour contribution au jeux équestre 2018.
16697	Paiement de 116 988,09 \$ à Bell Canada pour déplacements de poteaux- chemin Compton.
16729	Paiement de 45 825,51 \$ à S.A.A.Q pour immatriculations de la flotte de véhicules de la Ville.
16906	Paiement de 41 098,86 \$ à Mines Seleines pour sel de déglçage.
16946	Paiement de 45 570,09 \$ à Services Matrec pour collecte et dispositions des déchets.

**ADOPTÉE**

**2015-04-150**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB)**

**ATTENDU QUE** la Ville de Bromont, de par les pouvoirs et rôles qui lui sont attribués, a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'accroissement de la richesse collective et s'assurer d'un développement harmonieux de son territoire;

**ATTENDU QUE** la Société de développement économique de Bromont (SODEB) est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la 3<sup>ième</sup> partie de la *Loi sur les compagnies* et agit à titre de mandataire de la Ville dans la promotion du développement économique dans les principaux secteurs d'activité économique de Bromont;

**ATTENDU QUE** la SODEB a adopté une résolution autorisant le remplacement des règlements généraux antérieurs de la société;

**ATTENDU QUE** les Règlements généraux 2015-03-01 entreront en vigueur lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 21 avril 2015;

**ATTENDU QUE** les règlements antérieurs de la SODEB stipulaient la présence de deux (2) membres du conseil municipal de la Ville de Bromont;

**ATTENDU QUE** les nouveaux règlements de la SODEB stipulent que la société est représentée par trois membres du conseil de la Ville de Bromont et que le maire est d'office un de ses représentants;

**ATTENDU QUE** la conseillère Anie Perrault est déjà nommée à titre de représentante de la Ville de Bromont en vertu de la résolution numéro 2015-01-004;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un troisième représentant de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer le conseiller Pierre Distilio à titre de représentant de la Ville de Bromont au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2015-04-151**

### **OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGIONS**

**ATTENDU QUE** l'organisme OASIS santé mentale Granby et région organise son 24<sup>e</sup> Brunch-bénéfice le dimanche 26 avril 2015 à l'Hôtel Castel & Spa Confort à Granby;

**ATTENDU QUE** l'objectif de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale et de créer des services appropriés à leurs besoins;

**ATTENDU QUE** le coût du billet est de 90 \$ incluant toutes taxes, par personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le 24<sup>e</sup> brunch-bénéfice d'OASIS santé mentale Granby et région, le dimanche 26 avril 2015 à l'Hôtel Castel & Spa Confort à Granby, pour un montant total de **360 \$** incluant les taxes, ainsi que les frais afférents à la participation à l'événement.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à cette participation et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-04-152**

### **CONFIRMATION DE MONSIEUR JEAN LANGEVIN AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** monsieur Jean Langevin a été embauché le 2 octobre 2014 au poste de directeur général de la Ville de Bromont;

**ATTENDU QUE** monsieur Langevin a conclu avec la Ville un contrat de travail d'une durée de cinq (5) ans incluant une période d'essai de six (6) mois et que le conseil municipal est satisfait du travail qu'il a accompli à ce jour;

**ATTENDU QUE** le formulaire d'évaluation à la fin de la période d'essai a dûment été complété;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer monsieur Jean Langevin au poste de directeur général de la Ville de Bromont en date du 2 avril 2015, suivant les termes prévus à son contrat de travail.

**ADOPTÉE**

**2015-04-153**

**APPUI À L'ÉLECTION AU CONSEIL NATIONAL  
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE  
DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les divers enjeux liés aux politiques et programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil national d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le 78<sup>e</sup> Congrès annuel de la FCM aura lieu du 5 au 8 juin 2015 et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera suivie de l'élection du Conseil national d'administration de la FCM;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer l'élection de madame Pauline Quinlan, mairesse de la Ville de Bromont, à titre de membre du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités.

De prendre en charge tous les coûts liés à la participation de madame Pauline Quinlan aux réunions du Conseil national d'administration de la FCM dans le cadre de ce mandat.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les appliquer au paiement de toute dépense encourue à ce titre.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-04-2015  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 559-87 TEL QU'AMENDÉ, RELATIF  
AU REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT  
SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 559-04-2015 intitulé «Règlement modifiant le règlement 559-87 tel qu'amendé, relatif au rejet des eaux usées dans le réseau d'égout



sanitaire de la Ville de Bromont » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1021-2015  
RELATIF AUX PONCEAUX ET FOSSÉS D'ÉGOUTTEMENT**

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 1021-2015 intitulé «Règlement relatif aux ponceaux et fossés d'égouttement » remplaçant le règlement numéro 785-95, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil;

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**2015-04-154**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-81-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H04-483 ET LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CETTE ZONE**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement numéro 876-81-2015 intitulé «règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone. »;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier la hauteur permise pour les résidences unifamiliales isolées, jumelées et en rangées situées dans cette zone ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite y modifier le maximum permis pour les coefficients espace bâti / terrain et plancher / terrain ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite diminuer la norme concernant l'espace libre requis entre un terrain de stationnement et une ligne latérale de lot dans cette zone ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement numéro 876-81-2015 a été donné à la séance du 9 mars 2015, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement à la même séance;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue ce jour à l'égard de ce premier projet de règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le second projet de règlement numéro 876-81-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone.

**ADOPTÉE**

**2015-04-155**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 972-02-2015 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 972-2010 SUR LE COMITÉ DE  
CIRCULATION DE LA VILLE DE BROMONT, TEL QU'AMENDÉ**

ATTENDU QUE la Ville souhaite apporter des modifications aux dispositions réglementaires relatives à la constitution de son comité de circulation;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance du 9 mars 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 972-02-2015 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 972-2010 sur le comité de circulation de la Ville de Bromont, tel qu'amendé.

**ADOPTÉE**

**2015-04-156**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO  
1019-2015**

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 1019-2015 lors de l'assemblée du 16 février 2015 décrétant une dépense et un emprunt de 4 020 000 \$ pour le remplacement des ozoneurs à l'usine de filtration, la réfection de l'aqueduc et des égouts sur les rues de Québec, de Boucherville, d'Amos et de Sorel, l'élaboration d'un plan d'intervention pour le remplacement des infrastructures souterraines, l'acquisition d'une génératrice pour un poste de suppression et l'étude et l'analyse préparatoire pour la réfection d'aqueduc et d'égouts;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec un représentant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), il y a lieu de modifier l'alinéa 2 de l'article 4 dudit règlement afin d'y ajouter certains éléments;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ajouter le texte suivant au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 4 du règlement d'emprunt numéro 1019-2015 :

« Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités équivalentes attribuées, selon ce qui suit, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité équivalente.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités équivalentes de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation ».

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au MAMOT pour fins d'approbation dudit règlement d'emprunt.

**ADOPTÉE**

**2015-04-157**

**APPROPRIATION D'UN MONTANT À L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LE FINANCEMENT  
D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT 2014  
REPORTÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2015**

ATTENDU QUE le financement pour des activités de fonctionnement a été autorisé par le Conseil au cours de l'exercice financier 2014 ;

ATTENDU QUE le sondage sur les orientations de la Ville n'a pas été réalisé au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre la réalisation de ce projet ainsi que l'appropriation du financement correspondant à ce projet :

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **20 000 \$** à même l'excédent de fonctionnement pour la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉE**

**2015-04-158**

**CESSION DES LOTS 3 346 598, 4 104 657, 4 427 931, 4 427 932,  
4 427 943, 4 427 945 ET 4 427 947, CADASTRE OFFICIEL DU  
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, ET  
4 809 268, 4 999 492, 4 999 510 ET 5 002 027, CADASTRE OFFICIEL  
DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD,  
PROJET «CARRÉ DES PINS»**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente «Carré des pins, Phase I – Lot 2 et 3» intervenu entre Ville de Bromont et madame Francine Désourdy et monsieur Robert Désourdy;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente «Carré des pins, Phase I – Lot 2 et 3» en vertu de ses résolutions portant les numéros 2004-05-251 et 2004-08-416, respectivement en date des 10 mai et 18 août 2004;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2009-CDP-04, «Carré des pins, Phase II – Lot 1», intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2009-CDP-04, «Carré des pins, Phase II – Lot 1», en vertu de sa résolution portant le numéro 2009-05-198, en date du 4 mai 2009;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'addenda no1 au protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», cet addenda représentant le phasage: «Carré des pins, Phase II – Lot 3» intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit addenda no1 au protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», cet addenda représentant le phasage: «Carré des pins, Phase II – Lot 3», en vertu de sa résolution portant le numéro 2011-03-142, en date du 21 mars 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2012-CDP-20, «Carré des pins, Phase III», intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2012-CDP-20, «Carré des pins, Phase III», en vertu de sa résolution portant le numéro 2012-02-041, en date du 6 février 2012;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'ententes et des permis de lotissement émis pour les différentes phases du projet Carré des Pins, Immobilier Robert Désourdy inc. s'est engagée à céder à Ville de Bromont les lots 3 346 598, 4 104 657, 4 427 932, 4 427 943 et 4 427 947, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en raison de la présence d'infrastructures municipales et pour des raisons urbanistiques;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'ententes et des permis de lotissement émis pour les différentes phases du projet Carré des Pins, Immobilier Robert Désourdy inc. s'est engagée à céder à Ville de Bromont les lots 4 427 931 et 4 427 945, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 809 268, 4 999 492, 4 999 510 et 5 002 027, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, à titre de contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003 et ses modifications subséquentes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière les lots 3 346 598, 4 104 657, 4 427 932, 4 427 943 et 4 427 947, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en raison de la présence d'infrastructures municipales et pour des raisons urbanistiques.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

QUE Ville de Bromont acquière les lots 4 427 931 et 4 427 945, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 809 268, 4 999 492, 4 999 510 et 5 002 027, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford.

QUE cette cession est en considération de la contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels des articles 16 et suivants du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003 et ses modifications subséquentes.

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession tel que soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-04-159**

**ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL  
AFFECTANT UNE PARTIE DES LOTS 4 999 499 ET 4 999 500,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUE DES CYCLISTES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2012-CDP-20 intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2012-CDP-20 en vertu de sa résolution portant le numéro 2012-02-041, en date du 6 février 2012;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Immobilier Robert Désourdy inc. s'est engagée à établir une servitude d'égout pluvial contre une partie des lots 4 999 499 et 4 999 500, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, en faveur d'immeubles appartenant à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude d'égout pluvial rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'une servitude d'égout pluvial soit établie contre une partie des lots 4 999 499 et 4 999 500, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 999 511, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, appartenant à Ville de Bromont, tel que montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5806, dossier RSM10400110-5.

QUE cette servitude d'égout pluvial est consentie pour la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude d'égout pluvial soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude d'égout pluvial tel que soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-04-160**

**ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AFFECTANT  
UNE PARTIE DU LOT 2 593 397, CADASTRE OFFICIEL DU  
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD,  
CHEMIN SAXBY SUD**

ATTENDU QUE la Société Camping Vélo 2000 Inc. est le nouveau propriétaire du lot 2 593 397, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'il existe sur cet immeuble une piste cyclable faisant partie du réseau municipal;

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2011-06-306, le Conseil avait accepté l'établissement d'une servitude de passage avec le propriétaire de l'époque en raison de la présence de cette piste cyclable;

ATTENDU QUE la société Camping Vélo 2000 inc. et Ville de Bromont sont désireux de s'entendre sur l'établissement d'une servitude permettant le passage de cette piste cyclable;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude de passage rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2011-06-306 préalablement adoptée.

Qu'une servitude de passage soit établie, relativement à une piste cyclable, contre une partie du lot 2 593 397, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, en faveur d'immeubles appartenant à Ville de Bromont, ayant une superficie de mille huit cent quarante-huit mètres carrés et huit dixièmes (1 848,8 m<sup>2</sup>), tel que montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1452, dossier F465.

Que cette servitude de passage est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude de passage soumis par Me Sylviane Bernier, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude de passage tel que soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

2015-04-161

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX  
DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE SUR  
DIVERSES RUES**

ATTENDU QU'il est requis de procéder aux travaux de nettoyage et d'inspection télévisée sur diverses rues;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et ont déposé une offre avant la date et l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX</b> (AVANT TAXES)
Inspection R.B. Inc.	41 877.20\$
Groupe ADE Inc.	25 171.50\$
National Vacuum Service Inc.	46 197.44\$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la compagnie Groupe ADE Inc. s'avère la plus basse conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de travaux de nettoyage et d'inspection télévisée sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme soit le Groupe ADE Inc. pour la somme de **25 171,50\$** plus les taxes applicables, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

**ADOPTÉE**

2015-04-162

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE  
REPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT  
SUR LES RUES DE QUÉBEC, D'AMOS, DE BOUCHERVILLE  
ET DE SOREL**

ATTENDU QU'il est requis de procéder aux travaux de remplacement d'infrastructures sur les rue de Québec, d'Amos, de Boucherville et de Sorel;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE huit (8) entreprises ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, soit :

- TGC Inc. 1 624 102.54\$ (avant taxes)
- Gestion Dexsen Inc. 1 718 776.25\$ (avant taxes)
- Construction Choinière(Sintra Inc) 1 692 134.13\$ (avant taxes)
- Bertrand Ostiguy Inc. 1 510 319.00\$ (avant taxes)
- Groupe AllaireGince infra. Inc. 1 565 557.72\$ (avant taxes)

- Excavation St-Pierre et Tremblay Inc. 1 564 219.00\$ (avant taxes)
- Excavation Darche Inc. 1 626 942.00\$ (avant taxes)
- Eurovia Québec Construction Inc. 2 000 470.17\$ (avant taxes)

ATTENDU QUE suite à l'analyse de ces soumissions, celle de la compagnie Bertrand Ostiguy Inc. s'avère la plus basse conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
 APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues de Québec, d'Amos, de Boucherville et de Sorel, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1019-2015 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Bertrand Ostiguy Inc. pour la somme de **1 510 319,00 \$** plus les taxes applicables, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à même le règlement d'emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-04-163**

**APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS  
 DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte la bibliothèque municipale et scolaire de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du programme d'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

ATTENDU QUE la Ville doit désigner une personne responsable afin de remplir la demande pour le programme d'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
 APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour la bibliothèque municipale et scolaire de Bromont.



D'accorder à madame Sophie Deslauriers, la responsable de la bibliothèque municipale et scolaire de Bromont, le pouvoir de remplir et de signer le formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du programme d'*Appel de projets* en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

**ADOPTÉE**

**2015-04-164**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF FAMILLE DE BROMONT AU COLLOQUE  
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

ATTENDU QU'il est important que le Comité consultatif famille de Bromont demeure au fait des dernières nouvelles et innovations en matière familiale;

ATTENDU QUE le 27<sup>e</sup> colloque Carrefour action municipale et famille aura lieu du 7 au 9 mai 2015 à Montmagny et que madame Valérie Marin, présidente du Comité consultatif famille de Bromont est intéressée à y participer;

ATTENDU QUE la participation d'un membre du Comité consultatif famille de Bromont à ce colloque s'inscrit dans un contexte d'apprentissage et de familiarisation du milieu action municipale et famille pouvant être bénéfique pour le Comité et par le fait même pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'une somme suffisante a été prévue au budget d'opération 2015 pour la participation d'un membre du Comité consultatif famille de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser madame Valérie Marin à participer au 27<sup>e</sup> colloque Carrefour action municipale et famille ayant lieu du 7 au 9 mai 2015 à Montmagny.

De défrayer les frais d'inscription et de repas pour la participation de Madame Valérie Marin à ce colloque pour une somme n'excédant pas **460 \$**, tel que prévu dans le cadre budgétaire 2015, sur présentation de factures.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-04-165**

**DEMANDE DE SUBVENTION CLUB HORTICOLE DE  
BROMONT 2015**

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont offre aux citoyens, depuis 2001, une programmation d'activités variées, lequel cadre parfaitement avec la mission du Service des loisirs;

ATTENDU QUE le Club horticole adresse une demande de subvention de 1650 \$ à la Ville de Bromont pour l'organisation de conférences horticoles;

ATTENQUE QUE ce montant est déjà prévu au budget d'opération 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de 1650 \$ au Club horticole de Bromont pour soutenir l'organisation de conférences horticoles, montant déjà prévu au budget d'opération pour l'année 2015.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-04-166**

**DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LES  
NUISANCES POUR LA TENUE D'UNE DÉMONSTRATION ET  
D'ESSAIS DE VÉLOS DANS LE STATIONNEMENT ET LES  
SENTIERS DU MONT OAK**

ATTENDU QUE la Ville désire créer une communauté animée pour la population et accueillante pour les visiteurs;

ATTENDU QUE le réseau du mont Oak est un endroit où l'activité de vélo est permise dans les sentiers;

ATTENDU QU'une dérogation aux articles 7.01 et 2.25 du règlement des nuisances de la Ville 2006-923 serait nécessaire pour la tenue de cet événement;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que d'autres sites sont préférables et accessibles à Bromont pour la présentation de l'évènement projeté;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De rejeter la demande d'autorisation visant la tenue d'un événement de démonstration et d'essais de vélos dans le stationnement et les sentiers du mont Oak le 10 juin 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-04-167**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA PROGRAMMATION 2015  
AU THÉÂTRE JUSTE POUR RIRE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encourager la tenue d'événements récréo-touristiques diversifiés sur son territoire et soutenir la promotion de tels événements ;

ATTENDU la proposition de Madame Constance Rozon des Productions Juste pour rire relative à la programmation 2015 du Théâtre Juste pour Rire Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de sa population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De donner suite à la demande de contribution au financement des diverses représentations qui seront présentées au Théâtre Juste pour Rire Bromont pendant la saison estivale 2015 en se procurant 800 billets au coût de 30 \$ chacun, lesquels seront offerts en revente au même prix auprès de la population, permettant à celle-ci de se procurer des billets à un coût équivalent à 45 % du prix régulier d'admission pour la pièce de théâtre «Un souper d'Adieu».

D'autoriser un publipostage du feuillet publicitaire Juste pour rire Bromont aux résidants, commerces et industries sur le territoire de Bromont.

D'autoriser pour les fins des présentes, une dépense maximale de **24 000 \$** incluant toutes taxes.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer un amendement budgétaire afin de prévoir la dépense pour l'acquisition des billets ainsi que les revenus pour la revente des billets.

Le tout, conditionnellement à ce que la Ville n'ait pas à assumer le prix des billets qui n'auront pas été vendus, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2015-04-168**

**ENTENTE RELATIVE À LA CONSTRUCTION ET L'UTILISATION  
DU SKATEPARK MUNICIPAL SUR LE SITE DU CENTRE  
NATIONAL DE CYCLISME DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville souhaite aménager un skatepark municipal sur le terrain du Centre national de cyclisme de Bromont (CNCB), identifié comme le lot 2 593 772 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le Propriétaire du CNCB est disposé à autoriser la Ville à aménager et entretenir un skatepark sur l'Immeuble;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CNCB a donné son accord pour l'aménagement d'un skatepark sur l'Immeuble selon les termes et conditions définis dans cette entente entre le CNCB et la Ville;

ATTENDU QUE le projet de construction du skatepark est prévu pour la saison estivale 2015;

ATTENDU QU'une entente entre la Ville et le CNCB est nécessaire afin de bien déterminer les reconnaissances et engagements de chacune des parties suite à la construction de cette infrastructure;

ATTENDU QUE l'entente est d'une durée de vingt (20) ans;

ATTENDU QU'un montant de 3000\$ a été octroyé dans le cadre de la résolution 2015-02-067 afin de permettre la supervision du skatepark et du site (CNCB) par un employé saisonnier;

ATTENDU QU'un montant annuel de l'ordre de 3000\$ est à prévoir dans la subvention du CNCB tel que prescrit à l'article 3.9 de l'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver tel que soumis au soutien de présentes, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le CNCB concernant la construction et l'utilisation du Skatepark municipal sur la propriété du Centre national de cyclisme de Bromont (CNCB).

D'autoriser le directeur par intérim du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme et directeur général monsieur Jean Langevin, à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente.

**ADOPTÉE**

**2015-04-169**

**SOUTIEN À ACTION CONSERVATION BASSIN VERSANT DU LAC  
BROMONT POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU LAC 2015**

ATTENDU QUE la mission du service des loisirs est d'offrir des activités et des événements à la population bromontoise en favorisant la participation de partenaires;

ATTENDU QUE l'association Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont (ACBVLB) souhaite organiser la 6<sup>ième</sup> édition la Fête du lac Bromont le 27 juin prochain;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de cet événement;

ATTENDU QUE la Ville souhaite supporter les initiatives de ses partenaires et encourage la prestation de services de loisir de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Action Conservation du bassin versant du lac Bromont un soutien financier de **1 500\$** afin de soutenir la réalisation de la Fête du lac Bromont le 27 juin 2015 (remis au 28 juin si mauvais temps) de 11h à 18h à la plage municipale du lac Bromont.

De permettre le support du comité organisateur par le personnel de la Ville pour la réalisation de l'événement.

D'accorder une dérogation au règlement numéro 923-2011 sur les nuisances quant à § 2.03 : la consommation d'alcool (permis de réunion de la Régie des alcools, jeux et courses requis), § 2.25 : un rassemblement, § 2.26 : la tenue d'un spectacle et § 8.01, la tenue d'un feu de camp.

D'autoriser à cette occasion, la location d'embarcations au lac Bromont au profit de l'ACBVLB.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-04-170**

### **CONTRIBUTION ET SOUTIEN AU TOUR DU LAC BROME 2015**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QU'un départ sur le territoire de Bromont aura lieu le 13 juin 2015, de plusieurs centaines de coureurs suivra un circuit panoramique de 22,2 km jusqu'au Lac Brome;

ATTENDU QUE le budget 2015 octroyé aux événements alloue un montant budgété de 1 500 \$ au Tour du Lac Brome.

ATTENDU QUE la Politique de soutien aux événements permet d'octroyer jusqu'à 5 % du budget total de l'événement en services offerts par la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue du Tour du Lac Brome sur le territoire de la Ville de Bromont suivant le circuit proposé et une contribution financière à l'organisme d'un montant de **1 500 \$**.

De permettre le soutien d'un agent du service de Police de Bromont afin d'assurer la sécurité des coureurs à la sortie du stationnement de Ski Bromont ainsi qu'à l'intersection des chemins Miltimore et Sanborn.

D'autoriser la directrice adjointe au développement touristique à signer le protocole d'entente encadrant cette activité pour et au nom de la Ville.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2015-04-171**

**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB  
DE PICKLEBALL DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Club de pickleball de Bromont (CPB) propose des activités encadrées de pickleball;

ATTENDU QUE le CPB a débuté ses activités de façon informelle en 2014 et compte déjà une quarantaine de membres;

ATTENDU la complémentarité des activités du CPB avec l'offre estivale de loisirs sportifs par la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver tel que soumis, le protocole d'entente entre la Ville et le Club de pickleball de Bromont qui permet l'utilisation gratuite et exclusive de plages horaires du module multisports du Campus Germain-Désourdy pour l'été 2015.

D'autoriser l'agente de développement sport et loisirs à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole d'entente.

**ADOPTÉE**

**2015-04-172**

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT POUR  
BESOINS PARTICULIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
DE CAMPS DE JOUR**

ATTENDU QUE la Ville souhaite se conformer à l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui interdit toute forme de discrimination ayant pour effet de causer des inégalités ou d'empêcher un individu d'exercer pleinement ses droits;

ATTENDU QUE le programme municipal de camps de jour accueille des enfants présentant parfois des besoins particuliers et que la Ville souhaite dans la mesure du possible, leur permettre d'y participer;

ATTENDU QUE la Ville propose des ressources en accompagnement dans le cadre de ses camps de jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la Politique d'accompagnement pour besoins particuliers dans le cadre du programme de camps de jour de la Ville de Bromont, telle que soumise au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2015-04-173**

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE  
SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIR**

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir les organismes dans leurs prestations de services en loisir au bénéfice de la population bromontoise dans les limites des ressources municipales disponibles ;

ATTENDU QUE la Ville recherche l'équité dans le mode d'attribution de divers soutiens aux organismes et fournisseurs de services en loisir qui la sollicitent;

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisir a été élaborée en tenant compte notamment des principes d'intervention en loisir public;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisir de la Ville de Bromont, telle que soumise au soutien des présentes.

De décréter que ladite politique entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**ADOPTÉE**

**2015-04-174**

**ADHÉSION AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ  
INCENDIE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI ET ADOPTION DU PLAN  
LOCAL DE MISE EN ŒUVRE**

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit que les MRC doivent élaborer un schéma de couverture de risque incendie pour leur territoire;

ATTENDU QUE qu'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été adopté par la MRC de Brome-Missisquoi le 20 juin 2006;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a intégré la MRC de Brome-Missisquoi le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

ATTENDU QUE la Ville est maintenant appelée à adhérer au schéma de couverture de risques et à adopter un nouveau plan de mise en œuvre, conformément à la Loi;

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'adopter et de respecter son plan local de mise en œuvre et ce, pour bénéficier de l'exonération de responsabilité prévue par la Loi à l'égard de tout préjudice qui peut résulter de son intervention lors d'un incendie, d'une situation d'urgence ou d'un sinistre pour lequel des mesures de secours obligatoires sont prévues au schéma et au plan local de mise en œuvre;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer l'adhésion de la Ville de Bromont au schéma de couverture de risques en sécurité incendie proposé par la MRC de Brome-Missisquoi dans sa version datée du 20 juin 2006;

D'entériner le plan de mise en œuvre qui lui est spécifique lequel est inclus audit projet de schéma de remplacement.

QUE la Ville de Bromont s'engage à implanter ledit plan de mise en œuvre selon les échéanciers et les ressources qui y sont prévus.

**ADOPTÉE**

**2015-04-175**

**EXEMPTION DE SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU  
QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a à son service exclusif deux (2) avocates membres du Barreau du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Joanne Skelling dans l'exercice de ses fonctions.

QUE la Ville de Bromont se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Catherine Nadeau dans l'exercice de ses fonctions.

**ADOPTÉE**

**2015-04-176**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE TERRES POUR  
FINS AGRICOLES SUR LE CHEMIN RACINE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a lancé un appel de propositions en vue de recevoir des offres pour la location des terres situées sur le chemin Racine, lequel a été publié dans le journal « La Voix de l'Est » édition du 13 mars 2015 ;

ATTENDU QU'UNE seule proposition a été reçue dans les délais prescrits et ouverte publiquement en date du jeudi, 2 avril 2015, à 11h00, soit :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (INCLUANT TOUTES TAXES)</b>
Ferme Jean-Claude Hébert	627,00 \$ / mois

ATTENDU QUE la soumission reçue ne respecte pas le critère du loyer minimal mensuel exigé de 925,00\$ tel qu'établi dans l'appel de propositions;

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre cette année sa réflexion quant à la gestion et la vocation de ses terres ;



**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler l'appel de propositions pour le contrat de location de terres municipales situées sur le chemin Racine en date du 13 mars 2015.

De rejeter l'offre reçue de Ferme Jean-Claude Hébert au montant de 627,00 \$ / mois dans le cadre de cet appel de propositions.

De renouveler pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, le bail de location qui liait la Ville et Ferme Jean-Claude Hébert au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015, le tout aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au bail précédent, en faisant les adaptations nécessaires.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le nouveau bail ainsi que tout document en lien avec ladite location à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE**

**2015-04-177**

**CONSENTEMENT À L'APPLICATION DU RCI 03-0315 SUR LA  
GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LE CONTRÔLE  
DE L'ÉROSION**

ATTENDU QU'à l'automne 2011, le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a amorcé une réflexion importante sur les problématiques causées par les eaux de ruissellement sur les infrastructures, sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que les moyens pour les atténuer;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté en septembre 2012 un plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau, lequel prévoit notamment l'élaboration d'un cadre réglementaire régional visant une meilleure gestion des eaux de surfaces et un contrôle de l'érosion;

ATTENDU QUE le 21 octobre 2014, le conseil de la MRC a adopté le cadre réglementaire sur la gestion des eaux de ruissellement, du contrôle de l'érosion et la conservation des sols (communément appelé le RÉGES) et il fut convenu de procéder rapidement à une modification du schéma d'aménagement de la MRC afin d'inclure les objectifs et le cadre normatif minimal;

ATTENDU QUE le 17 mars 2015, le conseil de la MRC a adopté *le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion*;

ATTENDU QU'en vertu de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC peut confier aux fonctionnaires municipaux l'application du RCI;

ATTENDU QUE l'article 3.1 du RCI 03-0315 stipule que la MRC confie la responsabilité de l'application du règlement au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales;

ATTENDU QU'il est obligatoire afin que cette désignation d'application soit valide, que la Ville de Bromont y consente;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE conditionnement à l'entrée en vigueur du RCI 03-0315, la Ville de Bromont consent à ce que son fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats soit responsable de l'application du RCI 03-0315 sur son territoire, tel que prévu à l'article 3.1 dudit règlement.

**ADOPTÉE**

**2015-04-178**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 MARS 2015**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mars 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mars 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-04-179**

**ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO  
PP-10 AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE TROIS RÉSIDENCES  
MULTIFAMILIALES DE DIX LOGEMENTS SUR LES LOTS 3 701  
575, 3 701 576 ET 3 701 577, RUE DU CHARPENTIER, EN VERTU DU  
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN  
IMMEUBLE**

ATTENDU QUE qu'une demande de modification au zonage visant à permettre la construction de résidences de 10 logements au lieu de 8 logements dans la zone H04-451 a été déposée;

ATTENDU QU'il est préférable d'adopter une résolution de PPCMOI à l'égard de ce projet plutôt que de changer les usages permis pour toute la zone;

ATTENDU QU'il y a présentement quatre résidences multifamiliales de construites sur sept dans le projet des Victoriennes du Golf;

ATTENDU QUE le propriétaire veut construire trois bâtiments de 10 logements au lieu des trois bâtiments de 8 unités prévus initialement, mais que ces bâtiments auraient le même style architectural que les bâtiments existants;

ATTENDU QUE le projet devrait permettre de finaliser les aménagements paysagers prévus au centre du projet d'ensemble ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le premier projet de résolution numéro PP-10 à l'effet d'autoriser :

- la construction de trois (3) résidences multifamiliales de dix (10) logements sur les lots 3 701 575, 3 701 576 et 3 701 577, rue du Charpentier, en vertu du Règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), malgré les usages et normes prescrits aux grilles de spécification en vigueur pour la zone H04-451 du Règlement de zonage 876-2003 de la Ville de Bromont, aux conditions suivantes :

- Que le requérant fasse approuver par résolution de PIIA le plan d'aménagement paysager avant l'adoption de la résolution finale de PPCMOI. Ce plan d'aménagement paysager devra comprendre les travaux en cour arrière (remblai du lac artificiel, plantations et aménagement de l'aire d'agrément, etc.);
- Que les fondations et stationnements souterrains soient conçus et surveillés par un ingénieur civil;
- Que les plans de drainage et de gestion des eaux soient conçus par un ingénieur et déposés au service technique de la Ville de Bromont pour approbation par le directeur;
- Que l'architecte qui signera les plans finaux aient un mandat de surveillance et que l'attestation de conformité des travaux soient remis à la ville avant l'occupation des unités par le requérant;
- Que le requérant dépose une garantie financière de 10 000\$ par bâtiment lors de chaque demande de permis de construction pour s'assurer que les aménagements paysagers soient complétés à l'échéance du permis.

**ADOPTÉE**

**2015-04-180**

**DEMANDE RELATIVE A L'IMPLANTATION ET A  
L'INTEGRATION D'UNE ENSEIGNE DETACHEE D'UN  
BATIMENT SITUE AU 605, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration d'une enseigne détachée d'un bâtiment situé au 605, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement numéro 878-2003 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : un croquis couleur de l'enseigne, son implantation et sa description technique;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration d'une enseigne détachée d'un bâtiment situé au 605, rue Shefford.

**ADOPTÉE**

**2015-04-181**

**DEMANDE RELATIVE A L'IMPLANTATION ET A  
L'INTEGRATION ARCHITECTURALE D'UN AGRANDISSEMENT  
D'UN BATIMENT RESIDENTIEL SITUE AU 812, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement d'un bâtiment résidentiel situé au 812, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre de présentation (par Mylène Fleury architecte, en date du 18 février 2015), plans et élévations du bâtiment existant et projeté (par Mylène Fleury architecte, dernières modifications en date du 9 mars 2015), plan d'implantation existant et projeté (réalisé à partir du plan de Daniel Touchette, a.-g.), historique du bâtiment (par la Société d'histoire de la Haute- Yamaska), photos de l'évolution architecturale du bâtiment, soit 1910, 1939, 1968 et 2015, procuration des propriétaires actuels;

ATTENDU QUE les fenêtres de la résidence existante seront remplacées par des fenêtres à guillotine;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement d'un bâtiment résidentiel situé au 812, rue Shefford.

**ADOPTÉE**

**2015-04-182**

**DEMANDE RELATIVE A L'IMPLANTATION ET A  
L'INTEGRATION ARCHITECTURALE D'UNE MAIN-COURANTE  
AU 851-853, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une main-courante au 851-853, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre d'explication (par Alan Bellavance, en date du 18 février 2015), la façade de l'immeuble ainsi que des modèles de main-courante tubulaire en acier inoxydable;

ATTENDU QU'une demande avait été déposée et acceptée par le Conseil en mai 2014 pour une rénovation extérieure du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une main-courante au 851-853, rue Shefford, à condition de modifier la couleur de l'acier galvanisé de la main-courante pour du noir afin de la rendre plus subtile et intégrée aux volets.

D'exiger que le requérant s'assure que les poteaux verticaux ne soient pas localisés directement devant les portes et qu'aucun autre poteau vertical ne soit ajouté à ceux illustrés sur la demande.

**ADOPTÉE**

**2015-04-183**

**DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION  
ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE D'UNE MARQUISE  
SITUEE AU 130, BOULEVARD DU CARREFOUR**

ATTENDU QUE qu'une demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale d'une marquise située au 130, boulevard du Carrefour a été déposée;

ATTENDU QUE les documents suivants ont également été déposés en soutien à la demande : montage photo avec nouvelle enseigne incluant les spécifications de l'enseigne préparée par Enseignes TransWorld, en date du 3 mars 2015;

ATTENDU QUE la distance du coin jusqu'à la nouvelle enseigne est la même que la distance de l'enseigne mise sur la façade principale;

ATTENDU QUE les spécifications de l'enseigne ainsi que l'éclairage demeurent les mêmes;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale d'une marquise située au 130, boulevard du Carrefour.

**ADOPTÉE**

**2015-04-184**

**DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET  
D'INTEGRATION ARCHITECTURALE DU PROJET PARC SUR  
RIVIERE, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE**

ATTENDU QUE qu'une demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet Parc sur rivière, rue de l'Hôtel-de-ville, a été déposée;

ATTENDU QUE la demande vise à réviser la partie ouest du projet afin d'y permettre la construction de neuf (9) bâtiments multifamiliaux de huit (8) unités;

ATTENDU QUE les documents suivants ont également été déposés en soutien à la demande : implantation des bâtiments (par Atelier A. Bellavance, en date du 9 mars 2015), plan d'ensemble (par Atelier A. Bellavance, en date du 3 mars 2015), lettre explicative concernant l'implantation des bâtiments à l'entrée du projet (signée de G.Désourdy, président, datée du 9 mars 2015);

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'implantation des bâtiments dans le suivi de la demande de modifications de PIIA déjà approuvé du projet Parc sur rivière, rue de l'Hôtel-de-ville, aux conditions suivantes :

- Le requérant devra faire approuver par une résolution de PIIA son plan d'aménagement paysager final. Ce plan devra comprendre un paysagement-type pour le pourtour d'un bâtiment, les plans techniques et les plantations pour le bassin de rétention dit « étang vivant », le modèle de piscine creusée et les aménagements à son pourtour, les plans de construction de la « ruelle trottoir » et les plantations qui la borderont, les méthodes de protection du boisé, le type d'ensemencement naturel (l'engazonnement massif du site étant à proscrire);
- Qu'un dépôt de 10 000\$ par bâtiment soit exigé pour les aménagements paysagers et la Ville pourra retenir 50% du dépôt total (valeur équivalente à 45 000\$) pour s'assurer que les aménagements paysagers communs soient réalisés conformément au plan. Ce montant ne sera remboursé que lorsque les travaux d'aménagement auront été complétés;
- Que la piscine soit complétée et aménagée avant l'émission du permis pour la construction du 5e bâtiment de cette phase du projet;
- Qu'une coupe technique soit fournie à la demande de permis pour s'assurer que les stationnements ne soient pas visibles de l'extérieur;
- Que les plans finaux pour permis des bâtiments soient approuvés par le conseil municipal par résolution de PIIA pour s'assurer que le requérant prévoit une variété dans les façades des bâtiments, tel que présenté précédemment;
- Qu'un plan de gestion des matières résiduelles (3 voies) soit déposé à la Ville pour la planification d'ensemble de ce secteur.

**ADOPTÉE**

**2015-04-185**

**DEMANDE RELATIVE A L'IMPLANTATION ET A  
L'INTEGRATION ARCHITECTURALE D'UNE PERGOLA ET  
D'UN AGRANDISSEMENT D'UN BATIMENT SITUE AU 633,  
RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une pergola et d'un agrandissement d'un bâtiment situé au 633, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement numéro 878-2003 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont également été déposés au soutien de la demande : plans et élévations (par Atelier A. Bellavance inc., dernières modifications des élévations en date du 11 décembre 2014), photos et croquis de l'installation de la pergola et dépliant du fabricant;

ATTENDU QUE le requérant désire installer une pergola similaire à celle du restaurant voisin situé au 671, rue Shefford;

ATTENDU QUE la Ville avait reçu un avis défavorable de son expert en patrimoine concernant ce type de structure en 2014;

ATTENDU QU'un projet-pilote a permis au comité consultatif d'urbanisme de constater l'effet sur le bâtiment de cette structure;

ATTENDU QUE le requérant souhaite également agrandir le deuxième étage de la partie arrière du bâtiment et que ce projet avait été présenté au CCU en août 2014, mais refusé parce que la partie arrière était plus haute que le bâtiment existant;

ATTENDU QUE des corrections ont depuis, été apportées à la hauteur de l'agrandissement projeté;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'agrandissement du bâtiment situé au 633, rue Shefford, selon les nouveaux plans déposés, en demandant au requérant de camoufler les climatiseurs sur le côté de la résidence et que le revêtement soit fait de bois.

De reporter à la séance de mai, la décision sur la demande d'ajout d'une pergola en cour avant du restaurant et de demander au requérant de fournir à la Ville un plan 3D représentant la pergola en blanc et en une autre couleur de son choix.

**ADOPTÉE**

**2015-04-186**

**RÉVISION D'UNE DEMANDE DE PIIA DÉJÀ APPROUVÉE  
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE ENSEIGNE SUR MURET  
AU 395, CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE le projet de construction du muret et de l'enseigne a été approuvé par le Conseil selon la résolution numéro 2011-12-572 adoptée en décembre 2011;

ATTENDU QUE suite à l'émission du certificat d'autorisation autorisant la construction du muret et de l'enseigne le 18 septembre 2013, le requérant a débuté la construction du muret au mois de juillet 2014;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a constaté que le requérant n'avait pas construit le muret selon les plan soumis;

ATTENDU QUE le conseil avait demandé au requérant de proposer une pierre naturelle pour le muret de type « bluestone » ou équivalent;

ATTENDU QUE ce dernier n'a pas réussi à trouver une pierre naturelle de ce type qui ne rendrait pas le mur trop massif;

ATTENDU QUE l'aménagement de la clôture et la qualité de la construction résidentielle rendent l'effet du muret moindre et qu'il est souhaitable que les travaux soient complétés avant l'été.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le muret existant tel que construit au 395, chemin de Gaspé.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2014-10-609 mais en maintenant l'ordonnance de terminaison des travaux au plus tard le 30 juin 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-04-187**

**AUTORISATION DE LA TENUE D'UN EVENEMENT SPECIAL DE  
VENTE DE GARAGE AU PARC SCIENTIFIQUE BROMONT**

ATTENDU QUE l'entreprise IBM aimerait organiser une foire du réemploi (vente de garage) dans son stationnement situé sur le boulevard de l'Aéroport;

ATTENDU QUE cet événement est une initiative des employés d'IBM en lien avec l'adhésion de l'entreprise au plan de développement durable de Bromont;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du règlement de zonage numéro 876-2003, le conseil peut autoriser, par résolution, la tenue d'un tel évènement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue d'un événement spécial de réemploi sur le terrain d'IBM situé dans le Parc Scientifique Bromont, au cours de la fin de semaine des 30 et 31 mai 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-04-188**

**PROLONGATION D'UN BAIL DE LOCATION AU 35, RUE DU  
PACIFIQUE EST**

ATTENDU QUE la Ville a conclu un bail de location d'espace de rangement et bureau au 35, rue du Pacifique Est par sa résolution numéro 2014-09-579;

ATTENDU QUE ledit bail intervenu avec GESTION ÉRIC BRETON ET FILS INC. vient à échéance ce 30 avril courant;



ATTENDU QUE cet espace est toujours nécessaire en attendant de pouvoir déménager le matériel et les équipements entreposés vers de nouveaux espaces à être aménagés aux Ateliers municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De prolonger la durée du bail signé entre la Ville et GESTION ÉRIC BRETON ET FILS INC., pour une période additionnelle d'un maximum de neuf (9) mois, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 janvier 2016, en y apportant notamment les modifications suivantes :

1. Le coût du loyer au pied carré sera de sept dollars et soixante-quinze sous (7,75 \$/pi<sup>2</sup>);
2. Le locataire occupera les locaux et devra payer le loyer au locateur pour les mois de mai 2015 à novembre 2015, inclusivement;
3. Advenant le cas où le locataire aura libéré l'espace loué à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, le locateur offrira en location cet espace pour une période débutant à cette même date et si un bail est conclu avec un tiers locataire, la présente entente sera résiliée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, sans obligation du locataire à aucun loyer additionnel ou autres contributions;
5. Dès que le locataire aura libéré l'espace loué, il ne pourra être tenu à aucune autre obligation que celle de verser le loyer, tel que précisé aux présentes.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le nouveau bail à intervenir entre les parties et suivant les conditions soumises au soutien des présentes.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant de 7 400 \$ à même l'excédent de fonctionnement non utilisé afin de l'affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à affecter les montants nécessaires pour une dépense maximale de 20 350 \$ plus les taxes applicables.

Que les montants nécessaires pour l'année 2016 seront prévus lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2015-04-189**

### **APPROBATION DE L'ÉVALUATION 2014 DES CADRES**

ATTENDU QUE le conseil désire reconnaître les réalisations des services municipaux en matière de projets à réaliser favorisant ainsi la productivité chez les employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal dispose d'une entente avec l'ensemble des cadres de la ville;

ATTENDU QUE l'évaluation par la direction générale doit être rendue en février de chaque année;

ATTENDU QUE les élus ont reçu le rapport de la direction générale pour l'ensemble des employés cadres;

ATTENDU QUE la direction générale dépose et recommande le présent rapport;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le rapport du directeur général pour l'évaluation 2014 des employés cadres de la Ville et d'autoriser le trésorier à effectuer le paiement des primes tel que proposé audit rapport.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES D'OCCASIONNELS  
ET DE SURNUMÉRAIRES AU 7 AVRIL 2015**

**2015-04-190**

**NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE L'ADJOINTE AU  
DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE madame Duchesne, adjointe au directeur des travaux publics, avait un contrat de travail d'une durée de trois (3) ans, s'échelonnant du 20 mars 2012 au 19 mars 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne souhaite pas renouveler ledit contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE ne pas renouveler le contrat de madame Sophie Duchesne et ainsi de mettre fin à son emploi, le tout effectif rétroactivement en date du 20 mars 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-04-191**

**FIN D'EMPLOI AU POSTE DE CHEF PRÉVENTIONNISTE**

ATTENDU QUE la Ville ne souhaitait pas confirmer monsieur Moquin au poste de chef préventionniste et que monsieur Jean Langevin, directeur général, lui a remis à cet effet le 26 mars 2015, une lettre de fin d'emploi;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la décision du directeur général de la Ville, monsieur Jean Langevin, à l'effet de mettre fin à l'emploi de monsieur Benoît Moquin, le tout effectif rétroactivement en date du 26 mars 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-04-192**

**PERMANENCE DE MONSIEUR MARC BÉLAND AU POSTE DE  
DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU QUE le contrat de monsieur Marc Béland se termine le 29 avril 2015;

ATTENDU QUE l'article 22 de la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont prévoit que : « Automatiquement à la fin d'un premier contrat, si la Ville désire garder l'employé cadre régulier, il deviendra permanent, à moins que ledit employé désire rester à contrat » ;

ATTENDU QUE monsieur Béland est à l'emploi de la Ville depuis trois (3) ans et qu'il accomplit son travail à la satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer monsieur Marc Béland à son poste de directeur adjoint du service de l'urbanisme, en conformité avec l'article 22 de la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont, à compter du 8 avril 2015 et qu'il soit régi à titre d'employé cadre permanent par la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2015-04-193**

**EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATRICE  
ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU QUE suite au départ de monsieur Jean-Marc Poirier, le poste de coordonnateur activités et événements est vacant;

ATTENDU QUE le poste a d'abord été affiché à l'interne, tel que prévu à la convention collective en vigueur mais qu'aucune candidature ne satisfaisait aux exigences recherchées;

ATTENDU QUE par la suite, il a été affiché à l'externe et que 66 candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, et d'Élaine Plamondon, directrice du service des loisirs, a passé des entrevues et choisi la candidate correspondant le mieux au profil demandé, soit madame Ève Panneton ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher madame Ève Panneton au poste permanent à temps partiel de coordonnateur aux activités et événements et ce, à compter du 13 avril 2015, au taux de la classe 7, année 1, en conformité avec la convention collective des employés municipaux de Bromont en vigueur, et soit assujetti à une période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours travaillés.

**ADOPTÉE**

**2015-04-194**

**EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN LOISIR**

ATTENDU QUE le poste a d'abord été affiché à l'interne, tel que prévu à la convention collective en vigueur mais qu'aucune candidature ne satisfaisait aux exigences recherchées;

ATTENDU QUE par la suite, il a été affiché à l'externe et que 51 candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, et d'Élaine Plamondon, directrice du service des loisirs, a passé des entrevues et choisi la candidate correspondant le mieux au profil demandé, soit monsieur Samuel Ladouceur Nappert;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher monsieur Samuel Ladouceur Nappert au poste occasionnel de technicien en loisir et ce, à compter du 13 avril 2015, au taux de la classe 8, année 1, en conformité avec la convention collective des employés municipaux de Bromont en vigueur.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DEPÔT DE DOCUMENTS**

**2015-04-195**

**NOMINATION DE NOUVELLES RUES  
DANS LE PROJET FAUBOURG 1792**

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé le projet de développement Faubourg 1792 qui occasionne l'ouverture de nouvelles rues;

ATTENDU QUE la Ville doit nommer ces nouvelles rues et en faire valider les noms par la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE ces nouvelles rues seront situées dans le noyau villageois et que le nom du projet de développement fait référence aux faubourgs qui se construisaient autrefois autour des centre-villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan des nouvelles rues ainsi que des noms suggérés par le promoteur et le service d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer les deux premières nouvelles rues du projet immobilier Faubourg 1792 tel qu'il suit : la collectrice « rue du Faubourg », ainsi que le premier croissant « croissant des Loyalistes » le tout, conformément au plan soumis au soutien des présentes pour en faire partie intégrante.

De transmettre copie de la présente résolution à la Commission de la toponymie du Québec pour fins d'approbation.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quatre (4) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

Le projet particulier autorisant la construction de trois résidences multifamiliales de dix logements sur la rue du Charpentier

La distribution des bacs bruns et collecte des matières compostables

Le rapport déposé par Protégeons Bromont et ceux des experts qui ont été engagés par la Ville pour évaluer le couvert forestier du Val 8

Les travaux de fossés d'écoulement en certains endroits dans la montagne

Propriété située ou non dans une zone inondable d'Adamsville

Fréquence des collectes de matières recyclables et résiduelles sur la rue Shefford

**2015-04-196**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 21 h 20.

**ADOPTÉE**

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 4 mai 2015

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE